

Envoi : 10/10/2017  
Réception par le Préfet : 10/10/2017  
Publication : 13/10/2017



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2017-9-10-1

Séance du vendredi 6 octobre 2017

### **APPEL À PROJETS DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) POUR LA MISE EN OEUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL LIÉ AU LOGEMENT (ASSL), L'AIDE À LA GESTION LOCATIVE (AGL) ET A LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ANNÉE 2018**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mme LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL

#### **EXCUSES**

Mme JENN, MM. STRAUMANN, WITH

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la loi n° 90-449 du 31 mai 1990, dite loi BESSON, visant à la mise en œuvre du droit au logement, et notamment son article 6,
- VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L. 365-1 et 3 et R. 365-1, 3 et 6,
- VU le règlement intérieur du FSL du Haut-Rhin,
- VU l'avis favorable de la 10<sup>ème</sup> Commission lors de sa séance en date du 29 septembre 2017,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve le recours à un appel à projets du FSL pour la mise en œuvre de l'accompagnement social lié au logement, l'aide à la gestion locative et à la lutte contre la précarité énergétique au titre de l'année 2018,

- approuve le cahier des charges y afférent, annexé à la présente délibération,

- approuve les montants des enveloppes réservées à chaque axe de projets qui seront prélevés sur le FSL, sous réserve de confirmation de la participation du Département à ce Fonds :

• Axe 1 : l'accompagnement social lié au logement individuel (ASLLi)	264 979 €
• Axe 2 : les actions collectives et spécifiques liées au logement	130 500 €
• Axe 3 : l'aide à la gestion locative	104 000 €
• Axe 4 : la lutte contre la précarité énergétique	58 200 €

- autorise la Présidente du Conseil départemental à ouvrir l'appel à projets le 13/10/2017, les candidats ayant jusqu'au 27/11/2017 pour se positionner.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité